

Facili'Pop



Oubliez les formalités ! On s'occupe de tout quand vous transférez vos comptes chez nous

EN BREF

Avec Facili'Pop, devenir client Banque Populaire, c'est facile !

Banque Populaire vous propose toujours plus de services : avec Facili'Pop, nous mettons à votre disposition un service gratuit pour devenir client Banque Populaire en toute simplicité !

Points Forts

- simple,
- gratuit,
- adapté à toutes les mobilités.

EN DETAIL

Comment ça marche ?

- À l'ouverture de votre compte, vous pouvez signer un mandat de mobilité.
- Nous prenons contact avec votre ancienne banque et nous nous occupons du changement de domiciliation de vos prélèvements valides (exemples : électricité, téléphonie, impôts,...), et de vos virements récurrents (exemple : Caisse d'allocation familiales...).
- Nous vous transmettons la liste des chèques qui ne sont pas encore débités sur votre ancien compte.

Deux possibilités de suivi

Par internet* : vous souhaitez suivre et gérer en ligne le changement de domiciliation de vos prélèvements et virements ? Dans ce cas connectez-vous au site

facilipop.domiciliationbancaire.fr

pour consulter l'avancement de votre dossier ou effectuer une modification.

À votre agence : vous souhaitez échanger avec votre conseiller Banque Populaire et bénéficier de ses conseils ? N'hésitez pas à le contacter.

* Hors coût de connexion au site, variable selon votre fournisseur d'accès internet.

Vous avez le choix de changer la domiciliation de l'ensemble de vos prélèvements et virements ou une partie seulement.

Ensemble, nous mettons tout en oeuvre pour vous apporter le meilleur service.
Découvrez le guide de [la mobilité bancaire](#).